Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 33 (2003)

Heft: 4

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Angeline Fankhauser Une panthère grise sort les griffes

Qu'on le veuille ou non, le «jeunisme» s'impose de plus en plus dans notre société. Qu'en pense Angeline Fankhauser, coprésidente du Conseil suisse des Aînés?

résidente de la Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES), coprésidente du Conseil suisse des Aînés et des «Panthères grises» de la région bâloise, vice-présidente de l'association Web pour Tous et de l'association Alter Ego contre la maltraitance des personnes âgées, Angeline Fankhauser est toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre les droits et la dignité des aînés. Cette éducatrice de formation, née dans le canton de Vaud, s'est engagée très tôt dans la vie politique. Etablie à Bâle-Campagne, elle y fut la première femme élue au Conseil national, où elle a siégé de 1983 à 1999. Son combat actuel sur le front de la vieillesse ne ressortit nullement à un conflit entre générations. D'ailleurs, comme elle aime à le répéter, c'est aussi et surtout pour les vieux de demain qu'elle s'engage, même pour ceux qui s'accrochent au mythe de l'éternel adolescent, car ce n'est pas en refusant de mûrir qu'on s'empêche de vieillir! Les aînés ne sont-ils pas, selon une formule de Pro Senectute, «une génération d'avenir» puisque, vers 2030, la population des plus de 80 ans atteindra le demi-million en Suisse?

- Comment lutter contre ce culte démagogique de la jeunesse qui dévalorise les personnes âgées? Que faire pour éviter le cloisonnement des générations et le risque d'exclusion?
- En fait, ce ne sont pas seulement les vieux qui sont victimes des images véhiculées par certains médias; ce sont tous ceux et toutes celles qui s'écartent du «modèle» idéal du jeune homme musclé, beau, compétitif, de la jeune femme attractive, à la fois carriériste et femme objet. Il n'y a pas de place pour les trop gros. les trop maigres. les inquiets peu

sûrs d'eux-mêmes, ceux qui souffrent d'un handicap. On privilégie aussi l'idée du senior actif et dynamique, la femme âgée apparaissant plutôt comme maladive et à plaindre. Il faut se demander d'où viennent ces stéréotypes, garder l'esprit critique. Mais, plutôt que de disserter, cultivons les valeurs de solidarité, entre riches et pauvres, malades et bien portants, pays du nord et du sud, chômeurs et actifs, jeunes et vieux. La solidarité n'est pas ringarde!

- Quelles mesures concrètes préconisezvous pour combattre les discriminations à l'encontre des aînés?
- La décision de la commune bernoise de Madiswil de fixer la limite de 70 ans pour l'exercice d'un mandat politique a joué le rôle d'un détonateur. Le Conseil suisse des Aînés a demandé au Conseil fédéral de créer un observatoire des discriminations. Pour respecter la Constitution, toutes les dispositions de ce type doivent être abrogées. L'âge n'est pas un critère objectif; seules les personnes qui souffrent d'incapacité mentale peuvent être privées de leurs droits civiques par l'autorité de tutelle. Mais cette question de la limite d'âge n'est que la pointe de l'iceberg. Près d'une personne âgée sur dix est victime de mauvais traitements, à domicile ou en institution. C'est pourquoi nous avons fondé, l'année dernière, l'association Alter Ego, pour lutter contre ces maltraitances et les prévenir. On a heureusement agi contre les maltraitances à l'égard des femmes, des enfants. Ces derniers attendent parfois d'être adultes pour dénoncer. Les vieux maltraités, eux, disparaissent, Il est donc d'autant plus urgent d'agir. Il existe aussi ce qu'on pourrait appeler une maltraitance structurelle. L'urbanisation actuelle tend à éjecter les vieux au lieu de les inté-



Angeline Fankhauser: «Cultivons les valeurs csolidarité entre jeunes et vieux.»

grer; la suppression de bureaux de poste, par exemple, affecte surtout les personnes âgées. Le critère économique tend à s'imposer sur toute autre considération, mais on n'est même pas logique car on oublie qu'un bon pouvoir d'achat des rentiers est aussi un facteur stabilisateur pour l'économie.

- Ces discriminations, plus ou moins larvées, ne sont-elles pas révélatrices des craintes que chacun éprouve confusément face à son propre vieillissement?

– Les gens ont surtout peur de perdre leur santé; mais ils ne font malheureusement pas assez pour la conserver! Peur de perdre leur indépendance, mais ils ne réfléchissent pas aux mesures à prendre pour la préserver, l'âge venu. N'assimilons pas la vieillesse à une maladie. Il est vrai que certaines facultés

diminuent, mais on peut aussi en développer d'autres. On met trop l'accent sur les déficits, pas assez sur les compétences. N'oublions pas que 15% des gens seulement meurent dans un état de dépendance. La grande majorité d'entre eux conservent donc leur autonomie jusqu'à la fin.

- Les retraites devraient-elles être plus tardives et moins généreuses en raison des contraintes démographiques?
- Il faut bien réfléchir avant de remettre en cause les assurances sociales. Au profit de qui va-t-on diminuer les rentes AVS? Quand on voit l'écart croissant entre les salaires, entre les fortunes! Selon la Constitution, le montant de la retraite doit garantir les moyens d'existence. Enlevez 100 francs par mois aux retraités et vous créerez de nouvelles dépen-

dances! On recourt aux retraites anticipées pour résorber le chômage tout en prônant la flexibilité vers le haut de l'âge de la retraite. Les chômeurs de plus de 50 ans ont toujours plus de difficultés à retrouver un emploi, mais d'aucuns parlent déjà de retraite à 75 ans! On nage dans les contradictions. Il ne s'agit pas tant de travailler plus longtemps, mais de distribuer différemment les tâches dans une société industrielle. Si certains retraités sont trop aisés, alors il faut redistribuer les richesses par le biais de l'impôt. Ce sont ceux et celles qui sont à la limite du minimum vital qui doivent nous préoccuper.

- Mais, ne pourrait-on pas travailler plus ou moins longtemps, en fonction de la pénibilité des emplois?
- Cela peut se négocier dans les conventions collectives, mais il ne faudrait pas médicaliser l'âge de la retraite. On pourrait aussi envisager la solution de la retraite progressive.
- Selon la formule d'André Breton, l'action devrait être la sœur du rêve. De quel monde rêvez-vous pour vos petits-enfants? - Je ne cesserai iamais de rêver d'un monde solidaire, équitable, sans guerre. Que chacun soit libre en respectant la liberté d'autrui. C'est dans cet esprit que j'ai éduqué mes filles et je me réjouis de constater que mes petits-enfants de 11 et 12 ans défendent déjà ces valeurs. Il faut promouvoir les droits fondamentaux. Défendre ses droits, cela signifie d'abord les exercer, à commencer par les droits civiques. On oublie que beaucoup ont sacrifié leur vie pour conquérir ce droit de vote qu'on tend à négliger. Les personnes âgées doivent participer à la vie publique et l'école doit remettre à l'honneur l'instruction civique. Il s'agit donc d'ouvrir les yeux, comme le dit un mot d'ordre des Panthères grises! De combattre la résignation et la passivité en participant.

Propos recueillis par Jacques Repond

Adresses utiles

Pro Senectute Bienne Quai du Bas 92, c.p. 372, 2501 Bienne e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch Tél. 032 322 75 25 Fax 032 322 75 51

Pro Senectute **Jura bernois** Rue du Pont 4, 2710 Tavannes e-mail: jura-bernois@be.pro-senectute.ch Tél. 032 481 21 20 Fax 032 481 15 10

Pro Senectute **Fribourg** Rue Saint-Pierre 10, c.p. 566, 1701 Fribourg e-mail: info@fr.pro-senectute.ch Tél. 026 347 12 40 Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève** Rue de la Maladière 4, 1205 Genève e-mail: info@ge.pro-senectute.ch Tél. 022 807 05 65 Fax 022 807 05 89

Pro Senectute Jura Centre d'action sociale des aînés Av. de la Gare 49, c.p. 800, 2800 Delémont e-mail: info@ju.pro-senectute.ch Tél. 032 421 96 10 Fax 032 421 96 19

Pro Senectute Neuchâtel Secrétariat cantonal et bureau régional La Chaux-de-Fonds Av. Léopold-Robert 53, 2301 La Chaux-de-Fonds e-mail: info.pro-senectute.cf@ne.ch Tél. 032 911 50 00 Fax 032 911 50 09

Bureau régional **Neuchâtel**Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel
e-mail: info.pro-senectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute Vaud Maupas 51, c.p. 752 1000 Lausanne 9 e-mail: direction@vd.pro-senectute.ch Tél. 021 646 17 21 Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16